

QUALISPORT

RAPPORT D'ACTIVITE 2018



53 rue de Lyon 75012 Paris

contact@qualisport.fr
01 53 33 84 90



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- **LE MOT DE PRESIDENT**.....4
- **MISSIONS ET ENGAGEMENT**.....5
 - La reconnaissance Qualisport.....6
 - L'engagement Qualisport.....8
 - Le rayonnement Qualisport.....10
- **FOCUS SUR LA
QUALIFICATION**.....13
 - Qualisport, un dispositif historique,
rigoureux et objectif.....13
 - Les entreprises qualifiées.....16
 - Les titres de qualification.....18
- **PERSPECTIVES 2019 - 2021**.....21
 - Confiance en l'avenir.....21
 - Les 3 pivots d'un
repositionnement.....21
 - Un environnement porteur.....23



Madame, Monsieur,

C'est avec une sincère émotion que je vous livre le rapport annuel 2018 de l'association QUALISPORT.

En effet, l'année écoulée marque un tournant dans notre histoire interne puisque deux de nos principaux collaborateurs auront fait valoir leur droit à la retraite, après plus de 15 ans d'action au sein de Qualisport. Il s'agit d'une part de Geneviève BARBASTE, notre Secrétaire Général et d'autre part de Stéphane MOYENCOURT, son adjoint.

Il me faut en premier lieu les remercier de leur engagement sans faille durant ces années, réitérant ici nos vœux d'une heureuse retraite. Ne doutant pas que vous vous joignez à nous en pensée pour les remercier. A ces départs s'ajoute celui de Sabrina, assistante, entraînant de ce fait une réorganisation complète de l'équipe des permanents de l'association.

Mais nous sommes toutefois très heureux de pouvoir vous annoncer l'arrivée début 2019 de Romain GARNIER en qualité de Délégué Général. Disposant d'une réelle expertise et d'une analyse certaine en ce qui concerne la construction et la gestion des équipements sportifs, nous sommes convaincus que son profil permettra d'une part d'assurer la continuité de nos services, d'autre part, qu'il saura construire de nouveaux projets autour de nos domaines d'expertises.

D'ailleurs, ce renouvellement va être pour nous l'occasion de mener une grande réflexion sur notre positionnement et nos services. À l'issue de cette période, gageons de voir nos pratiques évoluées et nos actions renforcées. Surtout, je veillerais à m'assurer que notre rôle d'organisme de référence du Sport et des Loisirs sache entretenir la confiance qu'il génère auprès de tous nos partenaires. C'est pourquoi encore, je tiens aussi à remercier chaleureusement mes collègues du Conseil d'administration, les acteurs des comités « instructeurs », « qualificateurs », « de recours » et « d'évaluation du certificat » pour leur engagement, et leur contribution, présente et future, à la mise en valeur de notre organisme.

Bien sûr, le document que vous détenez rend compte d'abord de nos actions et résultats 2018. Ce passage obligatoire qui clôt un exercice, témoigne à mes yeux de la pérennité de QUALISPORT, de son histoire et de sa place dans le paysage de la construction, du sport et des loisirs. Il vise également à vous refléter la rigueur de notre gestion en 2018. Ainsi, bien entendu, la présentation des décisions et moyens mobilisés sur l'année écoulée doivent vous permettre une nouvelle fois de vous prouver notre volonté d'avancer. Il s'agit d'un « marqueur » important de notre organisation, et qui permet de préparer efficacement 2019.

Pour finir, je tiens à vous exprimer mon double engagement, celui visant à permettre aux entreprises de faire reconnaître leurs compétences techniques dans leur métier, et celui tourné vers l'expression de l'intérêt de la qualification auprès des clients et acheteurs.

Vous souhaitant une bonne lecture.

JEAN-CLAUDE HANON
PRÉSIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form the name 'Jean-Claude Hanon'.

MISSION ET ENGAGEMENT

QUALISPORT - DEPUIS PLUS DE 40 ANS, L'EXPERT EN QUALIFICATION SPORT ET LOISIR

Extrait article 3 des Statuts

« Attribuer, après avoir vérifié que les critères sont remplis, une qualification aux entreprises et personnes physiques assimilées, qui en font la demande et dont les activités professionnelles touchent à au moins une des catégories suivantes : la programmation, la conception, l'étude, la mise en œuvre de matériel ou matériaux spécifiques, la construction, l'équipement, la maintenance, la gestion et l'animation en matière de Sport Loisir ».

Pour faire reconnaître la capacité des entreprises spécialisées en infrastructures sport & loisir à réaliser des prestations adaptées et de qualité.

Pour apporter aux clients la meilleure garantie de sécurité et de performance des installations. Un document officiel délivré chaque année par QUALISPORT à l'issue de décisions d'attribution, attestant du savoir-faire et des compétences de l'entreprise.

La qualification QUALISPORT, un signe de reconnaissance fiable et objectif.

180 QUALIFICATIONS SPORT & LOISIR AU CATALOGUE

576 TITRES DE QUALIFICATION ATTRIBUÉS EN 2018



▲ LA RECONNAISSANCE QUALISPORT

L'ACCREDITATION

Visant l'excellence et l'amélioration continue, l'association QUALISPORT est accréditée par le COFRAC (Comité Français d'accréditation) depuis 2011 sous le numéro 4-0532. Cette accréditation réaffirme, par tierce partie, la compétence, la transparence et la conformité du système d'attribution des qualifications.

S'il s'agit d'un engagement conséquent, l'accréditation permet d'impliquer, tout au long de l'année, les collaborateurs de QUALISPORT (permanents et instructeurs bénévoles) dans une démarche continue de progression.

In fine, l'accréditation renforce la confiance des entreprises et parties prenantes envers l'association.

En 2018, le Comité français d'accréditation a réalisé différents audits au sein de QUALISPORT :

- 1 audit « Observation » à l'occasion de l'une des nombreuses réunions des Comités d'instruction ;
- 1 audit « Système » sur 2 jours, au mois de Novembre et décembre, axé sur la procédure propre à QUALISPORT.

En 2018, à la suite du second audit, le COFRAC a adressé une notification portant sur deux points du « référentiel d'attribution » : le sort particulier du « contractant général sport& loisir » et « la liste des locaux et moyens de l'entreprise (candidate) ».

Egalement, au sujet d'un point ayant trait au Manuel Qualité et à la procédure relative aux « Critères d'habilitation des membres ».

Naturellement, des réponses ont rapidement été apportées à ces commentaires.



LE POLE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

C'est fin 2017 que les premières réflexions autour de qualifications adaptées spécifiquement aux entreprises de conception et/ou de réalisation de skate-parks ont été initiées.

Par la suite, QUALISPORT a su fédérer les acteurs. Ainsi, courant 2018, différentes rencontres ont eu lieu sous couvert du pôle Recherche & Développement, mêlant constructeurs et concepteurs de tels équipements mais aussi des responsables de collectivités, et largement soutenues par le Président de la commission S53E « Structures pour skates/rollers » de l'AFNOR, également référent Équipements de la Commission nationale skateboard de la Fédération Française de Roller & Skateboard (FFRS).

Ces échanges ont permis d'aboutir à la mise en place d'une nouvelle activité « skateparks » (voir par ailleurs) introduite, fin 2018, dans le catalogue des qualifications QUALISPORT.

**500 000 UTILISATEURS DE
SKATEPARKS DANS LE PAYS,
JUSQU'À 2 MILLIONS SI L'ON
COMPTE LES PRATIQUANTS DE
TROTINETTES, VÉLOS ET
ROLLERS.**

**EN 2020, À TOKYO LE
SKATEBOARD VA DEVENIR
DISCIPLINE OLYMPIQUE.**

La sécurité est une question centrale pour les skateparks. La norme NF EN 14974, qui avait été conçue pour des espaces modulaires, a été révisée, pour accompagner la nouvelle génération de skateparks. Prévue pour 2019, elle devrait libérer la créativité des concepteurs tout en responsabilisant davantage les acteurs publics grâce à l'instauration de contrôles réguliers.



▲ L'ENGAGEMENT QUALISPORT

LA COMMISSION NATIONALE DE SECURITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Suite au drame de Furiani en mai 1992, la loi n°92-652 du 13 juillet 1992 a complété la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, en créant un chapitre spécifique à la sécurité des équipements et des manifestations sportives. La procédure d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public, ainsi que la procédure relative aux installations provisoires destinées à l'accueil du public comptent parmi les dispositifs et obligations créés à cette occasion.

A l'échelon territorial, l'homologation est prononcée par le préfet du département dans lequel se situe l'enceinte, après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), quelle que soit la capacité de l'enceinte.

L'association QUALISPORT est reconnue comme membre titulaire dans plusieurs de ces commissions. En 2018, l'un des instructeurs bénévoles a été mandaté pour prendre part à différentes commissions, en Auvergne Rhône Alpes notamment.

Sur saisine du préfet du département, si la capacité est supérieure ou égale à 8 000 personnes pour un établissement couvert et supérieure ou égale à 15 000 personnes pour un établissement de plein air, c'est la commission nationale de sécurité des enceintes sportives (CNSES) qui est amenée à se prononcer.

La CNSES est présidée par le Ministre chargé des sports. Sa composition et son fonctionnement sont fixés par les articles R312-22 à 25 du code du sport. En sa qualité d'organisme le plus représentatif des professionnels de la construction d'équipements sportifs, l'association QUALISPORT siège à la commission.

Ainsi, en 2018, les représentants de QUALISPORT ont eu à connaître, au sein de la CNSES, des dossiers d'homologation des enceintes suivantes :

- Enceinte sportive du circuit des 24 heures du Mans (Le Mans)
- Enceinte multimodale U Arena (Nanterre)
- Enceinte sportive du circuit Paul Ricard (Le Castellet)



L'AGENCE FRANCAISE DE NORMALISATION

Reconnue par les pouvoirs publics, l'Agence Française de Normalisation (AFNOR) est le noyau central du système français de normalisation. Rassemblant autour d'elle tous les grands acteurs socio-économiques, elle est à l'écoute de leurs besoins pour développer une collection de normes répondant à leurs objectifs stratégiques.

Adhérent de l'association AFNOR, QUALISPORT a participé en 2018, et aux côtés d'autres organismes de qualification, aux travaux de la commission « achats », en particulier sur le projet de norme PR NF EN 17371-1 à 3. Ce projet s'inscrivant dans le double objectif :

- D'une alternative à la norme française d'accréditation des organismes de qualification, vouée à disparaître à moyen terme (voir par ailleurs),
- D'une reconnaissance européenne des certificats de qualification.

Pour rappel, une norme volontaire est un cadre de référence qui vise à fournir des lignes directrices, des prescriptions techniques ou qualitatives pour des produits, services ou pratiques au service de l'intérêt général. Elle est le fruit d'une co-production consensuelle entre les professionnels et les utilisateurs qui se sont engagés dans son élaboration.

**1% DES NORMES SONT
OBLIGATOIRES.**

**90% DES NORMES SONT
D'ORIGINE INTERNATIONALE.**



CERTIVEA

Filiale du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), Certivéa est un opérateur en matière d'évaluation et de certification principalement destiné aux établissements scolaires, culturels, sportifs ou de santé, hôtellerie, bureaux, commerce, logistique, etc. Axé sur l'efficacité énergétique, Certivéa répond aussi aux nouvelles préoccupations des acteurs : qualité de vie, santé, sécurité, accessibilité, services, etc.

Parmi son offre, existe la certification NF HQE™ Equipements Sportifs Neuf ou Rénovation qui s'adresse à tout maître d'ouvrage d'équipements sportifs publics ou privés et permet de distinguer les équipements dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles.

QUALISPORT fait partie des « parties intéressées » à la certification NF HQE Equipements Sportifs et collabore d'une manière générale à l'amélioration des programmes de certification de CERTIVEA. En 2018, QUALISPORT a poursuivi son action au sein de CERTIVEA.

▲ LE RAYONNEMENT QUALISPORT

Le rayonnement de QUALISPORT dans son environnement professionnel passe par plusieurs étapes : l'existence d'une vitrine permanente (site internet) permettant notamment l'interaction avec les entreprises, mais aussi des prises de paroles, régulières et opportunes (newsletters, CPs, partenariats, interventions événements et salons pro, ...).

Menée de manière erratique en 2018, l'activité de communication est un axe de progression stratégique pour QUALISPORT pour renforcer sa visibilité et son influence.



PRESSE ET EVENEMENTS

D'une part, QUALISPORT a toujours communiqué dans des journaux et revues spécialisées pour attirer l'attention des entreprises ou des élus, sur la qualification.

Parmi les insertions 2018, citons :

- « Terrains de sport » en janvier 2018,
- « AITF magazine », revue mensuelle de l'Association des ingénieurs Territoriaux de France (AITF) en janvier 2018,
- « Décisions HPA - le mensuel des décideurs de l'hôtellerie de plein air » en avril 2018,
- « Spécial Pros - le magazine des métiers de la piscine et du spa » en juillet 2018,
- « Passion architecture », la revue de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSA) en octobre 2018.



D'autre part, 2 communiqués de presse ont été diffusés.

«RSE, n'attendez plus! » en avril 2018



- ▶ Aujourd'hui, les donneurs d'ordre exigent un engagement RSE et la preuve de cet engagement.
- ▶ Aujourd'hui la RSE s'introduit dans la **commande publique et privée**.
- ▶ Demain l'évolution du Code Civil vers des objectifs sociaux et environnementaux. La RSE devient **incontournable**.

Et vous, vous en êtes où ?

En tant qu'acteur responsable, sensible à la valorisation de votre capital humain, à l'obligation de réduire les impacts environnementaux, à la nécessité d'adopter de nouveaux leviers de croissance, engagez-vous dans une démarche de sensibilisation à la RSE.



Progresser à votre rythme, à des conditions exceptionnelles !

Le Pass-RSE sensibilisation est un accompagnement progressif permettant de mobiliser votre entreprise étape par étape en valorisant les bonnes pratiques déjà en place et en commençant par des actions simples et peu coûteuses.

Développé par Qualisport, le Pass-RSE sensibilisation est fait pour vous TPE, PME

Son obtention s'appuie sur un référentiel articulé autour de 4 piliers : gouvernance, économie, social et environnement.

Lancez-vous ! Apprenez, testez, créez et valorisez le Pass-RSE sensibilisation Qualisport sur votre territoire !

Restez dans la course. Contactez-nous !

Rappel : la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) est un engagement volontaire de l'entreprise pour "contribuer à améliorer la société et à protéger l'environnement en liaison avec les parties prenantes". Tous les détails dans la brochure jointe.

Contact : Geneviève Barbaste qualisport@wanadoo.fr 53 rue de Lyon 75012 Paris Tel. 01 53 33 84 90



« La glisse joue la qualif ! » en novembre 2018

COMMUNIQUÉ

Quali sport

Novembre 2018

La glisse joue la qualif !

De nouvelles qualifications pour les skateparks et aires de glisse signées Qualisport.

Apparue en France dans les années 80/90, la pratique du skate s'est répandue progressivement. Aujourd'hui on dénombre près de 4000 équipements de glisse urbaine qui accueillent également les fans de roller, de vélo free style ou de sport roller. Liées populaires, rassemblant, générant du lien social, les installations de glisse méritent bien qu'on leur dédie une qualification spécifique !

Les ouvrages concernés par les nouvelles qualifications :

- Ils sont constitués d'une ou plusieurs aires ludiques et sportives destinées à la pratique du skateboard, roller, BMX et autres sports à roulettes. 97% appartiennent à des acteurs publics (communes, EPIC, établissements publics, départements, régions, Esat), les skate parks sont le plus souvent gérés par les communes, même si certaines d'entre elles préfèrent déléguer cette fonction à des associations sportives.

Le skate aux prochains JO !

Le fait que le skate devienne une discipline olympique dès les JO de 2020 incite des établissements scolaires à l'intégrer à la discipline et des bureaux d'études à aller plus loin dans le design des installations. La tendance est à une sophistication des concepts privilégiant des formes originales et des matériaux nouveaux durants à chaque skatepark sa propre personnalité. Plus qu'une mode passagère, la "glisse urbaine" confirme ainsi qu'elle est un véritable phénomène de société. Qualisport le prouve l'année !

Qualifications : compétences et savoir-faire exigés

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'entretien, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens techniques comprenant au moins une replication spatiale (pouvant être le chef d'entreprise lui-même) ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'accès concouru.

Bénéficiaires de nouvelles qualifications skatepark intéressant l'ingénierie sportive ?

Nomenclature des ouvrages concernés

- 90 Aires de Street
- 91 Aires verticales (obstacles) permettant skate en figures
- 900 Street Park
- 901 Aires urbaines dédiées à la pratique des sports de glisse urbaine
- 902 Aires de glisse et de sport
- 903 Structures modulaires préfabriquées ou assemblées sur place
- 91 Aires de course
- 92 Aires combinées de combinaisons de surfaces courbes et plates permettant de réaliser une démonstration de mouvement et de réaliser une figure
- 910 Bowl
- 911 Structures combinées différentes surfaces plates et courbes dans un espace permettant de réaliser une démonstration de mouvement
- 911 Pool
- 912 Structures reproduisant la forme d'une piscine avec une partie verticale qui protège les courbes et bords de rouler
- 92 Pistes et circuits
- 921 Pistes et circuits
- 922 Piste et circuit
- 923 Pumptrack
- 924 Piste et obstacle adaptés à l'ensemble des sports de glisse urbaine
- 925 Piste et obstacle de bases pour BMX
- 926 Piste BMX courbes de technique rouler

(1) Ouverture 2017 autorisée de tous sports dans les 2 ans de mise en œuvre de la qualification. (2) Ouverture 2018 autorisée de tous sports dans les 2 ans de mise en œuvre de la qualification. (3) Ouverture 2019 autorisée de tous sports dans les 2 ans de mise en œuvre de la qualification.

Demander un dossier : www.qualisport.fr

Contact : Geneviève Barbaste - 01 53 33 84 90 - qualisport@wanadoo.fr

En revanche, aucun déplacement n'a été effectué cette année pour participer à un(des) évènement(s) ou salon(s) professionnels. Il est d'ores et déjà convenu de réactiver cette activité de participation à des manifestations professionnelles, dès 2019.

SITE INTERNET ET NEWSLETTERS

L'évolution rapide des outils numériques rend obsolète notre site internet. La refonte du site a été actée dès 2017. Le cahier des charges a été validé et les premiers développements ont été réalisés courant 2018.

Un nouveau site www.qualisport.fr sera mis en ligne courant 2019, contenant :

- Une partie publique destinée à donner de la visibilité à QUALISPORT (présentation, actualité, chiffres clés ...);
- Un espace « pro » proposant des contenus exclusifs à l'attention des entreprises qualifiées.

Une seconde phase de développement du site devrait suivre en 2019, qui concernera la dématérialisation des demandes de qualification (dossier de demande).

En 2019, un objectif sera également de reprendre en main la diffusion de contenus digitaux via différents canaux. Un nouveau format de newsletter, permettant de tenir informé l'ensemble du réseau de l'activité QUALISPORT, va être lancé. Et en matière de réseau sociaux, des initiatives visant à une utilisation adaptée permettant de relayer l'actualité (événements, contenu des membres et partenaires, ...) vont être expérimentées.



PARTENAIRES

QUALISPORT a eu l'occasion d'échanger tout au long de l'année avec de nombreux acteurs de son écosystème.

Rappelons que le seul accord de partenariat existant à ce jour est celui qui unit QUALISPORT à l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France) et qui prévoit une coopération fondée sur un socle de relations institutionnelles. Plusieurs adhérents de l'AITF participent ainsi à différents comités d'instruction.

En 2019, en vue de développer des actions couvrant le domaine de l'information, de la communication tactique ou de la mutualisation technique, QUALISPORT s'efforcera de définir de nouveaux liens stratégiques avec ses partenaires.

FOCUS SUR LA QUALIFICATION

1976 - NAISSANCE DE QUALISPORT

▲ QUALISPORT, UN DISPOSITIF HISTORIQUE, RIGOUREUX ET OBJECTIF

Le système Qualité QUALISPORT est organisé autour d'instances réunissant des experts, des techniciens et des spécialistes de la construction ou des activités sport & loisir, impartiaux et indépendants.

- Les Comités Instructeurs sectoriels – 2 sessions/an (instruction et analyse technique des dossiers) ;
- Le Comité Qualificateur (instance de décision et d'évaluation de la nomenclature et référentiels sectoriels) ;
- Le Comité « évaluation du Certificat » (audits annuels de suivi des entreprises qualifiées) ;
- Le Comité de recours (appel des candidats, réclamations des Maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre, ...);
- Le Pôle Recherche & Développement (étude périodique des pratiques et des évolutions techniques).

Conscient des enjeux et de l'importance de ses décisions, QUALISPORT répond aux exigences de la norme NF X 50-091. Le respect de cette norme garantit l'impartialité et l'indépendance de l'organisme de qualification, agissant comme tierce partie entre l'entreprise et ses clients, ainsi que sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre des référentiels.

Le fonctionnement de QUALISPORT est régulièrement contrôlé par le COFRAC. Cet accompagnement renforçant encore la fiabilité et la crédibilité du signe de qualité QUALISPORT.



79% - POURCENTAGE DES DONNEURS D'ORDRES JUGEANT LA QUALIFICATION COMME UN OUTIL IMPORTANT D'AIDE À LA DÉCISION

Source : étude Qualisport 2013

LES 9 ACTIVITES DU REFERENTIEL QUALISPORT :

AMENAGEMENT RECREATIFS ET LUDIQUES SKATEPARKS
BATIMENTS SPORTIFS MATERIELS SPORTIFS
PROGRAMMATION INGENIERIE SPORTIVE
AIRES SPORT & LOISIR OUTDOOR/INDOOR
PATINOIRES PISCINES MAINTENANCE

LES COMITES INSTRUCTEURS

Pour rappel, les Comités instructeurs se regroupent par secteurs d'activités. Alors que sont répertoriées, en 2018, 8 activités distinctes dans le référentiel QUALISPORT, lors de l'instruction, les activités « piscines à usage privé », « piscines à usage collectif » et « patinoires » sont regroupées au sein d'un seul comité d'instruction. Tandis que les entreprises candidates à des qualifications de l'activité « maintenance » voient leur demande étudiée au sein de l'un des comités relié à l'activité principale. Pour exemple, la qualification 800 « maintenance Aires de Jeux » est abordée au sein du comité d'instruction « Aménagements Récréatifs et Ludiques ».

6 COMITÉS & 18 INSTRUCTEURS AU SERVICE DE LA QUALIFICATION

LES COMITES QUALIFICATEUR

Le Comité Qualificateur est la véritable instance décisionnaire chargée d'attribuer les qualifications Qualisport et d'assurer la validation des nouvelles exigences sectorielles. Il est chargé aussi de conduire des réflexions sur l'évolution émergente des métiers, de créer, supprimer des qualifications, de contrôler la conformité et l'efficacité de la phase d'instruction des dossiers, de traiter les appels et réclamations en première instance.

3 SEANCES PLENIERES & 6 MEMBRES RÉPARTIS EN 3 COLLÈGES

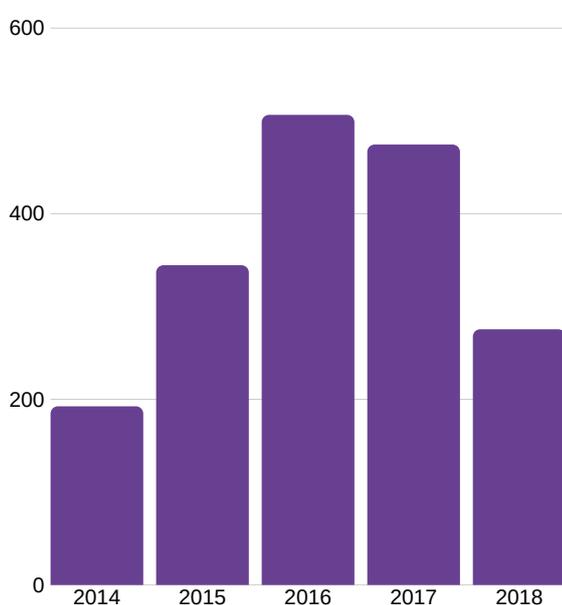
Nous tenons à remercier une nouvelle fois ici tous les acteurs officiant au sein des instances de QUALISPORT pour leur dévouement et leur contribution aux travaux de l'Association.

LES SONDAGES ET LES AUDITS

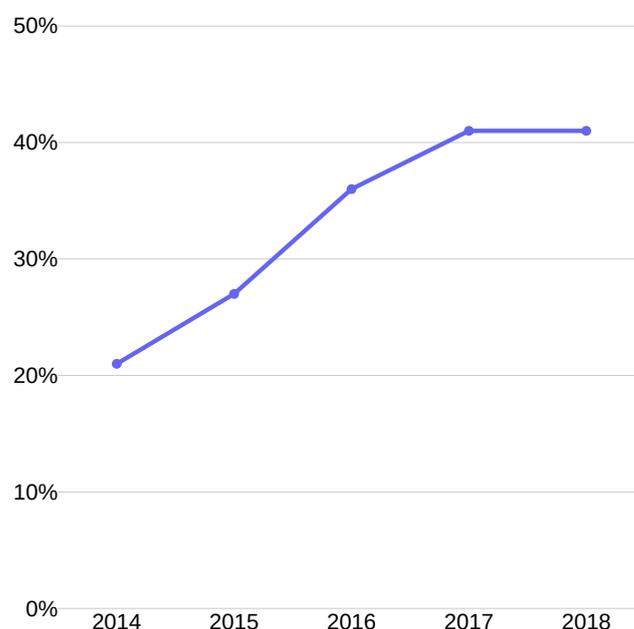
Les sondages effectués auprès des clients des entreprises qualifiées est une des mesures exigée par l'accréditation. La satisfaction des clients constitue par ailleurs et quoiqu'il en soi une démarche d'amélioration du processus QUALISPORT. Cette démarche s'alimente de données recueillies auprès des Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre.

EN 2018, CE SONT PRES DE 700 SONDAGES QUI ONT ETE EFFECTUES AUPRES DES DONNEURS D'ORDRES, POUR 275 REPONSES.

REPONSES COLLECTEES



TAUX DE RETOUR



Le Comité « évaluation du Certificat » permet à l'Association de s'assurer que les entreprises qualifiées continuent de satisfaire aux critères de qualification. Il se réunit chaque début d'année pour faire la synthèse des audits réalisés l'année précédente et effectuer le tirage au sort des prochains audits.

S'il ne s'agit pas d'une obligation dans le cadre de la procédure de qualification, cette démarche a toujours existé chez QUALISPORT et les entreprises auditées apprécient d'être visitées et ainsi en lien avec des intervenants, représentants l'association.

8 AUDITS RÉALISÉS EN 2018

▲ LES ENTREPRISES QUALIFIÉES

QUALISPORT regroupe, fin 2018, 125 entreprises titulaires d'au moins un certificat de qualification.

LA POURSUITE DE L'INFLECHISSEMENT

Le nombre d'entreprises qualifiées est en recul par rapport à 2017. Ce recul est toutefois à nuancer avec le nombre de qualifications obtenues par ces mêmes entreprises (voir par ailleurs).

- 16% D'ENTREPRISES QUALIFIÉES PAR RAPPORT A 2017

L'année 2018 semble encore marquée par des défaillances d'entreprises. Pour 39% d'entre elles, ceci est lié à une liquidation de l'entreprise et pour 17% à une fermeture.

Les autres non renouvellement, non justifiés, concernent 8 entreprises.

Les activités les plus affectées par ce recul sont les activités « Bâtiments sportifs », « Programmation & Ingénierie sportive » et « Aménagements Récréatifs et Ludiques ».

En revanche, il est à noter l'arrivée de

10 NOUVELLES ENTREPRISES

qualifiées principalement dans l'activité « Aires Sport & Loisirs outdoor/indoor ».



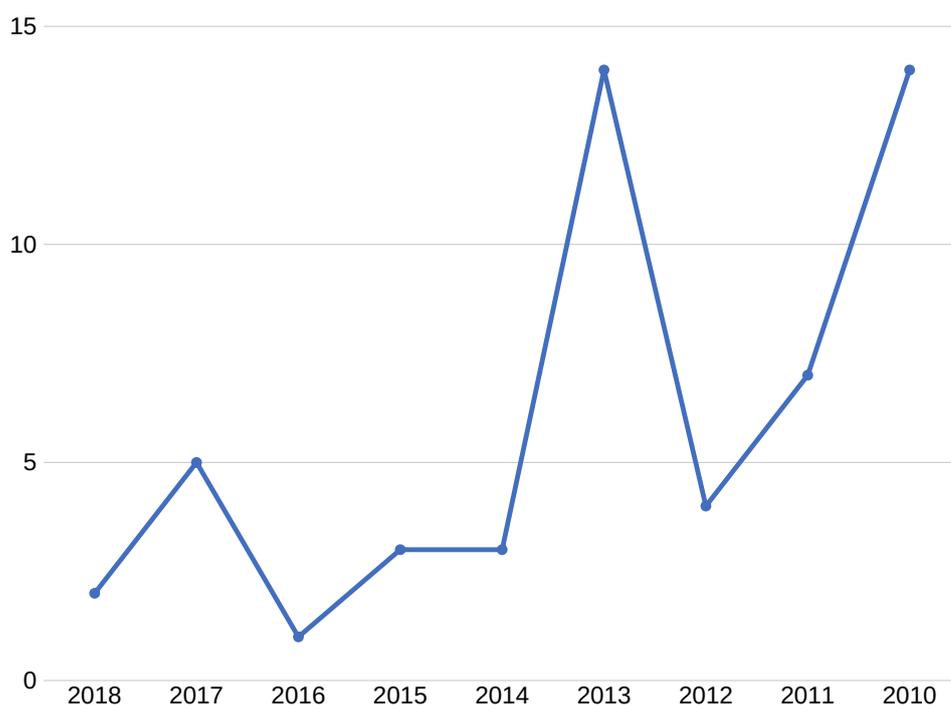
LES MESURES EXCEPTIONNELLES

Introduite depuis 2009, la notion de « mesure exceptionnelle » fait partie intégrante du processus QUALISPORT (Procédure 05 V17). Elle poursuit un double objectif :

- Permettre une analyse plus fine de la situation de l'entreprise requérante, démontrer puis admettre qu'elle a toujours les compétences requises par rapport à la qualification demandée ;
- Permettre une prise en compte de l'évolution du marché, non systématiquement accommodée aux règles du référentiel.

Il est à noter qu'une seule mesure exceptionnelle n'est envisageable par entreprise, tous les 3 ans. Compte tenu de ces principes, en 2018, 2 mesures exceptionnelles ont été appliquées.

MESURES EXCEPTIONNELLES DEPUIS 2010



▲ LES TITRES DE QUALIFICATION

L'ACCROISSEMENT DES QUALIFICATIONS DECERNEES

Le recul du nombre d'entreprises qualifiées en 2018 (voir par ailleurs) est contrebalancé par le nombre de demandes de qualifications et le nombre accordé. Ainsi, +9,9 % de titres ont été octroyés en 2018 par rapport à 2017.

Si l'on peut faire observer que plusieurs qualifications de l'activité « piscines à usage collectif » ont été peu attribuées en 2018, il convient en permanence de s'interroger sur la pertinence ou non des qualifications existantes. L'évolution des pratiques sportives, et donc des infrastructures, celle de l'environnement et de l'urbanisme, celle des métiers, celle de la réglementation et de la sécurité, ... doivent être accompagnées par QUALISPORT. En 2019, la réflexion portant sur les 180 qualifications actuellement classifiées va être accentuée.

QUALIFICATIONS LES PLUS ATTRIBUEES

- 122 TENNIS RÉSINE SYNTHÉTIQUE
- 102 GRAND JEU SYNTHÉTIQUE
- 121 TENNIS BÉTON POREUX
- 261 CLUB HOUSE
- 221 SALLE SPÉCIALISÉE
- 210 GYMNASSE
- 366 CASCADES, FONTAINES, JEUX EAU/LUMIÈRE
- 391 PISCINE RESTRUCTURATION COMPLEXE
- 301 PISCINE ETANCHEITE PAR PVC ARMEE
- 307 PISCINE PRIVÉE RÉNOVATION
- 322 PISCINE COUVERTE > 500M²
- 721 MULTISPORTS
- 711 SOL AMORTISSANT COULÉ INSITU
- 551 EQUIPEMENT DE PROTECTION
- 701 INSTALLATION D'EQUIPEMENTS - AIRES DE JEUX
- 601 AMO - RÉALISATION OPÉRATION PROGRAMMÉE
- 800 AIRES DE JEUX MAINTENANCE
- 801 MULTISPORTS MAINTENANCE
- 810 MATÉRIELS SPORTIFS MAINTENANCE
- 802 MAINTENANCE SKATE, BMX, ROLLERS



QUALIFICATIONS LES MOINS ATTRIBUEES

- 250 CENTRE EQUESTRE
- 304 COQUES PISCINES A USAGE PRIVE
- 330 PISCINE DECOUVRABLE
- 340 STRUCTURE INOX
- 350 TRANSFORMATION PISCINE EXTERIEURE EN COUVERTE
- 400 PATINOIRE EXTERIEURE
- 520 SPORT DE COMBAT
- 531 TIR A L'ARC
- 6125 EQUITATION
- 6127 GOLF



LE RENFORCEMENT DES TITRES

3944 EQUIPEMENTS DE « GLISSE URBAINE » RECENSES EN JANVIER 2018

Source : Ministère de la jeunesse et des Sports

En 2018, une nouvelle activité « skateparks » a été créée. Il s'agit de l'activité 9 incorporée au catalogue - référentiel 2019. Fruit des travaux menés par le pôle Recherche & Développement (voir par ailleurs) elle couvre 3 types d'infrastructures (Aires de street ; Aires de courbe ; Pistes & Circuits) réparties en 6 qualifications.

En 2019, nous espérons voir les premières entreprises qualifiées dans ce nouveau domaine d'activité.

NOUVELLE ACTIVITÉ SKATEPARKS ET AIRES DE GLISSE

6 qualifications

Street park
Aires glisse et de saut
Bowl
Pool
Pumptracks
Pistes et champs de bosses pour Bmx



PERSPECTIVES 2019 - 2021

▲ CONFIANCE EN L'AVENIR

L'année écoulée peut être considérée comme une année « de transition », marquée d'abord par les dernières sessions d'attribution des qualifications pour trois permanents « historiques » de l'association et conclue par la remise des certificats de qualification pour la période 2018/2019. Elle fut marquée aussi par de nouvelles ambitions comme l'avènement de nouvelles qualifications, l'avancement du nouveau portail internet ou le recrutement d'un nouveau Délégué Général qui sera, entre autres, chargé de mettre en place une nouvelle équipe. Ces dernières évolutions vont donner corps à de nouvelles initiatives.

En 2019, de nouveaux projets sont d'ores et déjà engagés pour légitimer encore davantage notre mission auprès des donneurs d'ordre et améliorer les services apportés aux entreprises qualifiées.

▲ LES 3 PIVOTS D'UN REPOSITIONNEMENT

Après une phase légitime « d'amorçage » début 2019, QUALISPORT entend démarrer un nouveau cycle, étant rappelé que la mission régaliennne de QUALISPORT est de délivrer des titres de qualification spécifiques sport & loisir et de garantir une expertise dans la délivrance des titres.

Il s'agira essentiellement de recentrer l'activité sur la qualification, en s'appuyant sur les acquis de l'association, son image de respectabilité et de « sachant » de la construction et du sport. Mais ce recentrage passera principalement par une révolution des outils numériques et par de nouveaux champs de qualification à investiguer.

Pour ce faire un plan stratégique sur 3 ans est proposé.

3 AXES DE TRAVAIL

1. Le redéploiement :

- Avoir un catalogue complet de qualifications, s'en oublier de le développer avec une meilleure prise en compte des mutations des disciplines et de la pratique (ex : basket 3x3, marché de l'escalade, du nautisme, des sports extérieurs/outdoor, ...) et des attentes sociétales ou environnementales de la société.
- Réévaluer le processus de qualification (organisation des différentes étapes de l'instruction, la place et le rôle des contributeurs, contenu des dossiers de demande, ...). Déployer les mesures efficaces et rationalisées.

2. L'animation - Communiquer davantage tout en restant expert et rigoureux :

- Présence prégnante auprès des donneurs d'ordre pour garantir une meilleure prise en compte de la qualification QUALISPORT ;
- Proximité avec les autres acteurs, identification de messages à destination de tous ceux pouvant apporter des bénéfices au développement de l'activité des entreprises qualifiées. Et même, devenir ressource et contributeur du débat public;
- Exister pour séduire, donner envie et confiance.

3. L'appartenance :

- Orchestrer la production de contenus ciblée et codifiée pour créer un contact plus régulier avec les entreprises qualifiées ;
- Proposer des services nouveaux et attendus par les entreprises (médiathèque, assurance, e-réputation,...) ;
- Moderniser le processus de qualification : digitaliser en s'inspirant du « dites-le une seule fois » de l'administration.



▲ UN ENVIRONNEMENT PORTEUR

276 527 ÉQUIPEMENTS DE TYPE SPORTS LOISIRS

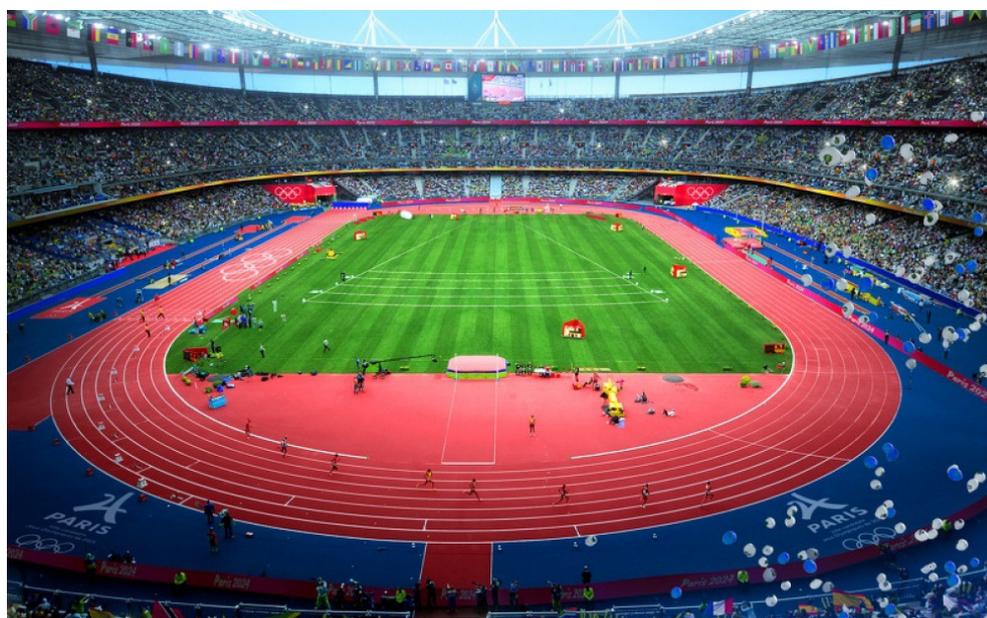
Source : Ministère de la jeunesse et des sport

Dans le domaine de la construction, il demeure parfois difficile d'appréhender les tendances des donneurs d'ordre privés et les investissements à venir des collectivités. Toutefois, la recherche de la qualité de l'ouvrage réalisé et sa bonne tenue dans le temps demeure une tendance forte favorisant les relations avec des entreprises ayant une bonne connaissance des diverses règles de l'art à respecter, rigoureuses, ...et qualifiées.

Mieux, dernièrement, des avancées dans la reconnaissance de la qualification (ordonnance 2018-937 et décret 2019-184) ou en vue d'assouplir les règles d'urbanisme afin de favoriser l'édification des installations sportives (loi 2018-202 et décret d'application 2018-512) vont probablement bénéficier aux entreprises qualifiées, et même si ces textes méritent d'être encore appréhendés pour mesurer leur véritable intérêt.

Ce qui est certain, c'est que les équipements sportifs sont les leviers indispensables à la pratique. Avec l'attribution, par le CIO, de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024, la France dispose d'un formidable « accélérateur de particules », de nature à offrir aux activités physiques et sportives, une place plus en rapport avec l'intérêt et l'importance qu'elles représentent dans le quotidien des français.

Représentant dorénavant 2% de PIB, le sport est considéré par le gouvernement et les administrations comme un secteur économique à part entière et un véritable levier de croissance. Ainsi les décideurs publics et les collectivités territoriales sont-ils beaucoup plus attentifs aux besoins, tendances et évolutions de ce marché. A QUALISPORT désormais d'accompagner ce mouvement.





WWW.QUALISPORT.FR